

## COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

# Assainissement non collectif REGIE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

**Exercice 2021** 

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site WWW.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

### Table des matières

1. C	ARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1.	Presentation du territoire desservi	2
1.2.	Mode de Gestion du Service	
1.3.		
1.4.		
2. TA	ARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1.	Modalites de Tarification	4
2.2.	RECETTES	4
3. IN	NDICATEURS DE PERFORMANCE	5
3.1.	Taux de conformite des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	5
4. FI	INANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	6
4.1.		
4.2.	Presentation des projets a l'etude en vue d'ameliorer la qualite du service a	L'USAGER
ET LE	ES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	6

## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

<u> </u>		
Nom de la collectivité : COMMUNA	UTE URBAINE GRAND BESANCON I	METROPOLE_CUGBM
Nom de l'entité de gestion: assainisse	ement non collectif: REGIE	
Caractéristiques (commune, EPCI et	type, etc.) : Communauté urbaine	
Compétences liée au service		
_	Traitement des matières de vidanges	
Entretien des installations	Réhabilitation des installations	Réalisation des installations
Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Amagney, Audeux Avanne-Aveney, Besançon, Beure, Bonnay, Boussières, Braillans, Busy, Byans-sur-Doubs, Chalezeule, Chalèze, Champagney, Champoux, Champvans-les-Moulins, Chaucenne, Chemaudin et Vaux, Dannemarie-su Crète, Deluz, Fontain, Franois, Gennes, Grandfontaine, La Chevillotte, La Vèze, Larnod, Le Gratteris, Mamirolle, Marchaux-Chaudefontaine, Mazerolles-le-Salin, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Mérey-Vieilley, Noironte, Novillars, Osselle-Routelle, Palise, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Roset-Fluans, Saône, Serre-les-Sapins, Thise, Thoraise, Torpes Vaire, Velesmes-Essarts, Venise, Vieilley, Villars-Saint-Georges, Vorges-les-Pins		
Existence d'une CCSPL	☑ Oui	□ Non
Existence d'un zonage	Oui, date d'approbation :	🛛 Non
Existence d'un règlement de service	☑ Oui, date d'approbation : 18/12/17	☐ Non
	Nom de la collectivité : COMMUNA  Nom de l'entité de gestion: assainisse  Caractéristiques (commune, EPCI et l'  Compétences liée au service  Contrôle des installations  Entretien des installations  Territoire desservi (communes adhére Avanne-Aveney, Besançon, Beure, Be Chalèze, Champagney, Champoux, Corète, Deluz, Fontain, Franois, Genne Mamirolle, Marchaux-Chaudefontain Mérey-Vieilley, Noironte, Novillars, Vignes, Pugey, Rancenay, Roche-lez-Vaire, Velesmes-Essarts, Venise, Vieil Existence d'une CCSPL	Contrôle des installations

### 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

### 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le nombre d'habitants desservi par le service public d'assainissement non collectif ne peut être calculé puisque la délimitation des zones en Assainissement Non Collectif n'est pas réalisée sur l'ensemble du territoire. Pour information, le nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service est de 174 633.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) ne peut être calculé puisque la délimitation des zones en Assainissement Non Collectif n'est pas réalisée sur l'ensemble du territoire.

### 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
$A - \acute{E}$	A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
$\mathbf{B} - \mathbf{\acute{E}}$	B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 80 (80 en 2020).

# 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

#### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022
Compétences obligatoires	
Tarif du contrôle des installations neuves en €	100
Tarif du contrôle des installations existantes en €	85

Les délibérations de Grand Besançon Métropole fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement non collectif pour l'année 2021.
- ➤ Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement non collectif pour l'année 2022.

#### 2.2. Recettes

	Exercice 2021
Facturation du service obligatoire en €	13 391
Dont montant des recettes provenant des contrôles	13 391
Dont montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	0
Dont montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	0
Facturation du service facultatif en €	0
Autres prestations auprès des abonnés en €	0
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0
Autre en € :	0

## 3. Indicateurs de performance

## 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

<u>Attention</u>: cet indice ne doit être calculé que si l'<u>indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</u> est au moins égal à 100.

	Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou avant fait	Autres installations contrôlées + ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes	
Taux de conformité des dispositifs			* 100
d'assainissement non collectif	Nombre total d'insta	allations contrôlées depuis la création du service	100

	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	496
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 135
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 110
Taux de conformité en %	75,2

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2021** est de 28 915,70 €.

# 4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
Néant	